



Agression a domicile par notre voisin

Par **maupetit**, le **22/06/2011** à **19:12**

Bonjour,rnrnnotre voisin est entre chez nous en defoncant la porte pour mettre un coup de poing dans la bouche de mon mari car la musique que nous ecoutions lui paraissait trop forte. cet homme a egalement voulu me mettre un coup de poing que j ai heureusement reussi a eviter tout ceci en presence de nos 2 enfants (7 ans et 5 mois). la plainte est en cour , mon mari a un devis de dentiste pour sa dent qui risque de tomber a tout moment et nous avons des certificats medicaux pour chocs psychologiques. n ayant pas les moyens pour un avocat , nous voulions savoir a quelles indemnites pourrions nous pretendre.

Par **Tisuisse**, le **23/06/2011** à **07:16**

Bonjour,rnrnJe suppose que si votre voisin est venu chez vous, c'est parce qu'il était passablement énervé par cette musique et que ce n'est pas la première fois que la musique que vous écoutez le gênait. Musique trop forte, même le jour = tapage diurne et le tapage diurne est tout aussi interdit que le tapage nocturne. Cela est d'autant plus vrai que, avec 2 enfants en bas âge dans l'appartement, un tel niveau sonore risque fort de détruire leurs oreilles avant l'âge et qu'ils deviennent sourds.rnrnPour un avocat, vous vous renseignez auprès du greffe du tribunal. Là bas, on vous donnera un dossier à remplir ainsi que la liste des avocats spécialisés qui acceptent l'aide juridictionnelle.

Par **wolfram**, le **08/07/2011** à **12:46**

Ti-Suisse, votre réponse est scandaleusernrnIl y a viol de domicile, Destruction ou au

minimum détérioration de la porte, violences, vraisemblablement avec ITT de 8 jours si elle a été constatée.rnrnAu surplus, même si la musique était trop forte, nul ne peut se faire justice à lui-même. Si vous ne l'avez pas remarqué en ce moment la justice est violente pour réprimer l'accroissement de la violence dans notre société.rnrnAvez-vous porté plainte aux autorités de police ou de gendarmerie locale ?rnrnRenseignez-vous pour savoir si vos ressources étant insuffisantes vous pouvez bénéficier de l'assistance judiciaire. et bénéficier gratuitement des services d'un avocat.rnrnRenseignez-vous pour savoir si vous avez à proximité un organisme d'aide aux victimes qui pourrait vous conseiller.rnrnBon courage, mais n'espérez pas trop.rnrnMichel

Par **Tisuisse**, le **08/07/2011 à 12:57**

Non, non, pas scandaleuse, simplement je me fait, dans une affaire comme celle-ci, l'avocat du diable. Bien souvent, les voisins qui réagissent ainsi sont ceux qui, sans rien dire, encaissent depuis longtemps les nuisances sonores. Souvent, ils ont essayé, mais en vain, de discuter avec les auteurs de ces nuisances.rnrnCela étant, pour le restant de votre message de réponse, je confirme ces possibilités.

Par **wolfram**, le **20/07/2011 à 11:40**

Tisuisse de MichelrnrnBien reçu le message. J'ai été surpris de tels propos de la part d'un modérateur. rnrnMais il y avait là agression physique qui me paraissait mériter conseil.rnrnAmical souvenir à tousrnrnMichel

Par **caramel**, le **20/07/2011 à 12:21**

Bonjour,rnrnEn tant que simple citoyen, je rejoins la réponse de Tisuisse,rncomment une famille avec des enfants en si bas âge peut écouter de la musique dont le volume arrive même à incommoder les voisins ?rnMême si la réaction du voisin est plus que contestable,rnOn peut aussi s'interroger sur les conditions de vie de ces petits enfants et le sens du civisme de cette famille.

Par **wolfram**, le **21/07/2011 à 11:20**

Bris de porte, viol de domicile, violencesrnrnDe telles infractions ne me paraissent pas être la réaction à recommander même si la musique du voisin est trop forte. Evidemment la victime ne nous dit pas si l'agresseur a auparavant demandé verbalement ou par écrit de baisser le volume. Voire si l'agresseur pour cela a formulé plainte ou main courante auprès des autorités.rnrnAvez-vous porté plainte à la police ou la Gendarmerie ?rnrnA relire mon msg précédent, j'ai déjà écrit tout ce qu'il fallait.rnrnBon courage, mais n'espérez pas grand chose comme réaction de la justice.rnrnA moins d'un renforcement contre les violences de la société qui nous entoure.